



Base de
"Châteauneuf des Loisirs"

Avignon – Loisirs – Jeunesse

Pôle Sports et Loisirs

PROJET

PEDAGOGIQUE

2024-2025



L'accueil Collectif de Mineurs occupe une place importante dans le loisir des enfants. Il répond aux demandes de garde d'enfants et d'accueil des familles, il est également l'un des outils principaux de la politique jeunesse conduit par la ville.

Il revient donc à l'équipe d'animation et à l'ensemble du personnel qui y travaille d'aménager, de créer, d'animer, un lieu de vie propice aux découvertes, à l'intégration et à l'épanouissement de chaque enfant.

L'A.C.M est une structure à l'écoute des besoins des enfants et qui met en œuvre tous les moyens matériels et humains pour parvenir au bien-être et au développement de l'enfant. Il développe la notion de plaisir à travers le jeu, l'échange, la vie collective et la participation de tous.



PRESENTATION

ORGANISATEUR :	Ville d'AVIGNON
TYPE DE CENTRE :	A.C.M Accueil Collectif de Mineurs
LIEU :	303, chemin du Moulin Rouge CHATEAUNEUF DE GADAGNE (84470)
TELEPHONE :	04.90.22.23.12
ADRESSE MAIL :	aljgadagne@mairie-avignon.com
PERIODES :	Mercredis, petites et grandes vacances.
PUBLIC :	Jusqu'à 300 enfants de 3 à 14 ans
ORIGINE GEOGRAPHIQUE :	Avignon – Montfavet et Châteauneuf de Gadagne
HORAIRES D'OUVERTURE :	8h00 / 18h30
MODALITES D'ACCUEIL :	A la demi-journée le mercredi A la semaine pour les petites et grandes vacances.

PERSONNEL PERMANENT :

- 1 directeur d'établissement,
- 1 directrice pédagogique,
- 1 animatrice classe adjointe de direction,
- 1 agent d'accueil,
- 1 agent de restauration,
- 2 agents techniques espaces verts,
- 2 agents techniques entretien.

ORGANISATION DE L'ESPACE

La ville d'Avignon est propriétaire des locaux composés d'une grande bâtisse et de 2 annexes ainsi que de 6 hectares de terrains situés sur la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Les locaux sont aménagés en fonction des spécificités du public accueilli (ex : coins jeux aménagés, mobilier adapté...).

Ils respectent diverses réglementations :

- Sécurité incendie,
- Hygiène alimentaire,
- Restauration collective,
- Sanitaires adaptés.

L'accueil des enfants étant quotidien durant l'année, il est essentiel que les aménagements du centre soient particulièrement pensés et adaptés.

L'Accueil Collectif de Mineurs dispose de :

- 6 hectares de terrains arborés,
- 1 salle de restauration,
- 1 préau avec sanitaires adaptés,
- 4 salles d'activités aménagées,
- 1 unité d'hébergement 32 lits,
- 1 infirmerie + une chambre d'isolement,
- 2 structures de jeux extérieurs,
- 1 mini-golf,
- 5 marabouts l'été,
- 1 piscine 23 x 10 m

Les locaux administratifs sont répartis de la façon suivante :

- 1 bureau directeur d'établissement,
- 1 secrétariat accueil,
- 1 bureau Direction Pédagogique et animateur classe.

LES OBJECTIFS

1- OBJECTIFS GENERAUX

- Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité,
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie et la prise de responsabilité,
- Favoriser l'épanouissement personnel et aider l'enfant à construire sa propre personnalité, à avoir confiance en soi et à exprimer ses choix,
- Former chacun d'eux à la citoyenneté,
- Sensibiliser au respect de l'environnement,
- Renforcer les liens avec la famille.

2- LES OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Établir un cadre de vie structurant et sécurisant,
- Élargir les relations de chacun en rencontrant d'autres publics et en découvrant de nouveaux lieux,
- Favoriser les échanges et les relations entre les différents milieux de vie de l'enfant,
- Permettre à chacun de progresser dans l'acquisition des valeurs citoyennes,
- Permettre à l'enfant de progresser dans ses compétences de prise en charge individuelle et collective,
- Permettre à l'enfant de développer et d'enrichir ses connaissances,
- Permettre aux familles de s'associer et s'investir dans la vie du centre.

3- LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en place une équipe d'animation référente,
- Aménager des espaces de vie propres à chaque tranche d'âge,
- Structurer la journée de l'enfant en lien avec les rythmes de vie, établir des règles de vie et de fonctionnement,
- Proposer des temps de paroles et d'échanges (bilan de journée, choix d'activités ...).

LA METHODE

Dans l'animation, la pédagogie renvoie à la manière de s'y prendre avec le public. Il s'agit de déterminer les méthodes et approches pour transmettre ou susciter des savoirs et des aptitudes, de faire émerger des capacités chez les enfants et de faciliter la vie de groupe.

Dans le cadre de notre accueil de loisirs, l'équipe d'animation est en permanence disponible, à l'écoute et participative.

L'ensemble des activités est adapté aux spécificités des publics.

Les animateurs se positionnent en personne-ressource disponibles tout en laissant l'enfant faire par lui-même. Les animateurs adoptent un style coopératif et démocratique.

Ils centrent leurs interventions sur le groupe où les relations et la communication seront réciproques.

Les enfants sont accueillis en fonction de leur âge et par groupe de vie.

3 à 5 ans, 6 à 9 ans, 10 à 11 ans et 12 à 14 ans.

Les mercredis, les enfants sont accueillis en plus petits groupes (effectif réduit) : les maternelles et les élémentaires.

Afin que les enfants puissent vivre des temps de loisirs éducatifs, les animateurs veillent à :

- Créer un climat de confiance,
- Susciter l'intérêt, l'envie,
- Valoriser leur travail,
- Ne pas les laisser en situation d'échec,
- Veiller à la participation et l'intégration de chacun,
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective de tous,
- Mener à bien et à terme les projets d'animation,
- Favoriser la création d'espaces de jeux et d'activités adaptés à chaque public (maternelles et élémentaires),
- Avoir un comportement adapté en collectivité (langage, comportement),
- Etre juste avec chaque enfant.

LES MOYENS

1- Les moyens humains

Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, il est essentiel d'avoir une équipe d'animation responsable, motivée, et cohérente qui veille au bien-être des enfants.

2- Les fonctions du directeur

Ces fonctions sont multiples au regard de la loi, de la réglementation, l'organisateur, les enfants et leurs familles :

- Responsable de l'A.C.M face à la réglementation et la législation du ministère de l'Éducation Nationale et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- Garant des orientations éducatives de l'organisateur,
- Garant du Projet Pédagogique,
- Garant de la sécurité physique, morale et affective du public,
- Garant du cadre et du fonctionnement,
- Garant de la gestion administrative,
- Garant des dépenses engagées pour le fonctionnement des activités,
- Responsable de l'équipe d'animation,
- Rôle formateur et animateur.

3- Les fonctions des animateurs

Ce sont les personnes en première ligne à qui les familles confient ce qu'elles ont de plus cher : « leurs enfants ».

Ils doivent avoir conscience que « animateur » est un vrai travail, qu'ils doivent s'investir dans toutes les missions et les domaines requis pour faire un travail de qualité.

- Responsable de leur groupe d'enfants, assurer la sécurité à tout moment, avoir l'œil partout, faire respecter les règles de vie et donner de la vie aux activités qu'ils proposent,
- Rôle d'accueil, accueil individualisé de l'enfant, apprendre à le connaître, le mettre en confiance,

- Rôle d'éducateur, faire respecter le cadre de vie, veille au bon comportement et au respect des autres,
- Responsable des activités, de la préparation, de l'animation et de l'évaluation, utilisation correcte du matériel,
- Rôle d'écoute, provoquer des échanges et favoriser la discussion,
- Rôle de réconfort, réagir face aux maux, savoir alerter ... (un poste d'assistant sanitaire prévu),
- Attention ! Un animateur stagiaire a les mêmes missions et responsabilités qu'un animateur diplômé, ceci dit, en période d'accueil l'été un animateur stagiaire sera toujours en binôme avec un animateur diplômé.

4- Les partenaires institutionnels

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports est l'organisme de tutelle de l'A.C.M. Il délivre l'habilitation et propose un soutien technique et pédagogique durant le fonctionnement.

La Caisse d'Allocations Familiales intervient en faveur de la politique enfance et jeunesse des communes dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Ville en 2019 et renouvelée en 2024.

La Mutuelle Sociale Agricole, cosignataire de la CTG, est également impliquée aux côtés de la CAF de Vaucluse et de la Ville d'Avignon dans le soutien et l'accompagnement des actions en direction des enfants, de jeunes et de leurs familles.

5- Les parents

Les parents sont partenaires à part entière mais la distance entre la Base de Loisirs et le lieu d'habitation des enfants ne nous permet pas de les rencontrer facilement.

Ils peuvent poser des questions ou faire remonter des informations par le biais des animateurs lors des ramassages en bus.

Ils ont la possibilité de venir chercher les enfants directement sur la Base de Loisirs et peuvent, à cette occasion rencontrer le Directeur Pédagogique.

Des journées ou après-midi « Portes Ouvertes » sont également organisées afin de faire découvrir la Base de Loisirs, répondre aux interrogations et discuter des différents projets.

Les programmes d'activités sont à la disposition des parents.

6- Les prestataires de services

- Les voyages Arnaud (compagnie de transport),
- Les prestataires activités pédagogiques : Passerelles des cimes, Les écuries du Real, Comité départemental de tir à l'arc,

7- Les moyens matériels

Il est important que tous les enfants et les animateurs prennent le plus grand soin du matériel mis à disposition.

L'A.C.M dispose :

- 6 hectares de terrains,
- Une piscine pouvant accueillir jusqu'à 40 baigneurs de + de 6 ans ou 20 de – de 6ans (selon la législation en vigueur).
- Une régie de matériel consommable (papier, feutres, crayons, peinture, colle, ...),
- Un local matériel de sport de plein air ou de salle (ballons, cerceaux, tables de ping-pong, matériel mini-golf ...)
- V.T.T + casques,
- 2 armoires bibliothèque,
- Matériel audio (sono fixe et portable).

LA VIE QUOTIDIENNE

La journée sur l'A.C.M se déroule de 8h00 à 18h00 durant les petites et grandes vacances scolaires et en demi-journée le mercredi.

1- Le temps d'accueil

La majorité des enfants rejoignent la Base de Loisirs par l'intermédiaire des circuits de ramassage en bus.

Un premier accueil est fait par les animateurs responsables de bus.

Arrivée de tous les enfants entre 8h45 et 9h15.

Les enfants se rassemblent sur leurs lieux de vies respectifs où l'appel est fait et une collation est proposée, ce moment est poursuivi par un temps d'échanges avec les enfants qui découvrent le planning de la journée.

Les enfants qui résident sur la commune de Châteauneuf-de-Gadagne sont accompagnés par leurs parents directement sur place.

2- Le temps d'activités

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. C'est par l'agir que l'enfant va se construire, apprendre, maîtriser son environnement.

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités qui répondent au mieux aux besoins de l'enfant.

Les activités s'inscrivent dans des projets d'animation hebdomadaires pour chaque groupe :

- les 3/5 ans,
- les 6/8 ans,
- les 9/11 ans,
- les 12/14 ans.

Les animateurs veillent au respect du rythme de vie de l'enfant tout en proposant des activités manuelles, artistiques et physiques.

L'été les activités physiques se font uniquement le matin.

Dans l'activité l'animateur a une participation active, il motive son groupe et gère son temps.

3- Le temps du repas

C'est un moment important, il doit se dérouler dans le calme.

Les animateurs mangent avec les enfants à table. Ils veillent à l'équilibre quantitatif du repas pour chaque enfant (on se force pas un enfant à manger mais à goûter à tous les aliments).

Les enfants mangent par petits groupe (pas plus de 7 enfants à une même table). Les repas se déroulent entre 12h00 et 13h00.

4- Le temps de repos ou temps calme

Ceux sont des temps qui favorisent le repos et le calme. Chaque enfant peut se retrouver avec son groupe pour discuter et échanger autour d'activités et de jeux de société.

5- La sieste

Réservés aux enfants de 3/4 ans dans la partie hébergement (32 lits) en fonction des habitudes de la famille.

La sieste dure environ 2h00. Le réveil des enfants s'effectue de manière échelonnée en fonction des besoins physiologiques des enfants.

6- Le goûter

Ils sont préparés en fonction des effectifs des groupes et récupérés par les animateurs. Les enfants prennent le goûter sur leurs lieux de vie respectifs.

7- Les sorties

Elles sont décidées et organisées au préalable en concertation avec l'équipe d'animation en fonction du budget prévisionnel établi par la Direction Avignon Loisirs Jeunesse.

UNE JOURNEE TYPE

- 8h – 9h : Accueil des enfants, arrivée échelonnée des bus de ramassage.
- 9h00 – 9h30 : Collation et appel. Préparation du matériel par groupe en régie.
Présentation du déroulement de la journée sur chaque groupe d'âges.
Rappel des règles de vies.
- 9h30 – 11h30 : Déroulement des activités planifiées.
- 11h30 – 12h00 : Retour du matériel de la matinée, activités de retour au calme, toilettes, lavages des mains.
- 12h00 – 13h00 : Repas.
- 13h00 – 14h00 : Temps calme ou sieste selon les groupes d'âges.
- 14h00 – 16h00 : Déroulement des activités planifiées.
- 16h00 – 16h30 : Lavage des mains, toilettes, goûter sur chaque lieu de vie.
- 16h40 : Mise en place des départs par lieu de ramassage.
- 17h00 : Départ des bus et circuits.
- 17h00 : Accueils des parents pour les enfants de Châteauneuf-de-Gadagne.
- 17h00 – 18h15 : Permanence téléphonique en liaison avec responsables de transport.

LES REGLES DE VIES

- Le respect mutuel entre les adultes et les enfants est indispensable. L'équipe d'animation doit tout mettre en œuvre pour travailler en équipe dans la bonne humeur.
- Le protocole sanitaire et plan canicule doivent être respectés à la lettre. Tous les outils nécessaires pour la mise en application sont mis à la disposition de l'équipe d'animation (masques, sens de circulation, nombre de jerricans suffisants ...).
- Les animateurs sont excessivement vigilants sur la sécurité, ils doivent connaître en permanence le nombre d'enfants de leur groupe et doivent rester très attentifs sur l'utilisation et le respect du matériel utilisé.
- La baignade est obligatoire pour les animateurs en fonction du nombre d'enfants et du planning établi pour la semaine.
- Pour chaque sortie ils doivent être très attentifs à tout et prévoir :
 - une trousse à pharmacie,
 - un double des fiches sanitaires,
 - les numéros de téléphones pour joindre le centre ou les secours,
 - de l'eau en quantité suffisante,
 - les casquettes et la crème solaire si besoin.
- Tout incident même mineur doit être signalé à la Direction et l'Assistante Sanitaire, tous les soins prodigués seront scrupuleusement notés dans le registre d'infirmerie.
- L'ensemble des animateurs assistent aux réunions hebdomadaires du mercredi soir. Aucune absence ne sera acceptée sans motif valable.

LA SECURITE

« Assurer la sécurité, c'est respecter la législation et faire preuve de bons sens »

1- Taux d'encadrement en A.C.M selon la législation :

Moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants.

La Base de Loisirs étant équipée d'une piscine 23 x 10 m, nous nous alignons sur la législation du taux d'encadrement baignade, à savoir :

Moins de 6 ans : 1 animateur pour 5

Plus de 6 ans : 1 animateur pour 8

2- A la piscine :

- ✓ Le maître-nageur fera passer chaque lundi un test aux enfants afin de repérer les nageurs et non-nageurs,
- ✓ Chaque enfant non-nageur sera équipé à chaque baignade d'une ceinture,
- ✓ La douche et le passage dans un pédiluve est obligatoire à l'entrée et la sortie du bassin,
- ✓ Il est interdit de courir autour du bassin,
- ✓ Une ligne d'eau est installée pour chaque baignade des enfants de moins de 6 ans,
- ✓ Le maître-nageur rappelle avant chaque baignade les consignes précitées et demande leur application stricte aux animateurs,
- ✓ Les animateurs sont obligatoirement dans l'eau avec les enfants pour les animer.

3- En sorties extérieures :

Le coordinateur du groupe se chargera de toute la préparation : vérification du trajet avec le chauffeur, préparation de la trousse de secours avec l'assistante sanitaire, connaissance de la météo,...

Avant le départ, il prendra soin de vérifier que chaque enfant soit en possession de :

- sa casquette, sa gourde et son sac à dos.

Un rappel des consignes de sécurité sera fait avant le départ.

Une feuille de sortie nominative des enfants sera affichée au bureau direction.

4- En bus :

Pour chaque circuit de bus un classeur contenant les listes nominatives d'arrivées le matin et départs le soir est à disposition des animateurs pour un premier appel,

Ils sont également en possession d'un téléphone portable permettant de joindre le centre à tout moment durant les circuits pour interrogations ou questions diverses des parents,

Les animateurs sont installés près de chaque porte et issues de secours,

Tous les enfants et les adultes portent la ceinture de sécurité,

Les animateurs sont attentifs au comportement des enfants et font respecter le calme,

Lorsque que les enfants montent dans le bus un animateur est déjà présent, le second compte les enfants et fait le pointage et récupère les cartes de transport,

Avant de quitter définitivement le bus, un animateur vérifie attentivement qu'il ne reste personne à l'intérieur et qu'aucun objet n'a été oublié,

Tout incident durant le trajet devra être immédiatement signalé à la direction.

5- À pieds :

Lors d'un déplacement à pied, il y aura toujours deux animateurs par groupe, (un devant et un derrière).

Les enfants marchent deux par deux, ceux qui marchent moins vite sont placés devant.

Si le groupe doit traverser les deux animateurs se placeront face aux véhicules et reprendront leur place une fois la traversée complètement terminée.

LES EVALUATIONS

1- Suivi du personnel

Dès son recrutement, l'animateur titulaire du B.A.F.A. prend connaissance du projet pédagogique et des critères d'appréciation qui lui sont proposés. Ceux-ci sont déterminés en fonction des aspects relationnels, savoirs être et savoir-faire dans le domaine de l'animation.

Les animateurs stagiaires sont évalués en milieu et fin de période. L'animateur en stage pratique est évalué une première fois sur une petite ou grande animation afin de démontrer sa volonté de progresser et une seconde fois en fin de période, l'obtention du stage pratique est déterminé en fonction du résultat de ces deux évaluations et de l'observation faite par le Directeur Pédagogique ou le Coordinateur durant toute la durée du stage.

2- Les temps de régulations

Chaque soir l'équipe de coordinateurs et la Directrice Pédagogique font un point sur la journée écoulée, les activités réalisées et préparent la journée du lendemain.

Durant l'été, tous les mercredis soir une réunion avec l'ensemble de l'équipe permet de réguler les points essentiels. C'est aussi un temps de préparation pour les animateurs qui envisagent le planning de la semaine suivante.

3- L'évaluation du projet

Les animateurs proposent chaque fin de semaine des bilans aux enfants (temps de parole, dessins d'évaluations...) sur les activités réalisées.

Un bilan complet est rédigé en fin de période (l'été) qui est transmis au Pôle Sports et loisirs de la commune.

ANNEXE PETITE ENFANCE

Accueil des enfants de 3 à 6 ans

Capacité :

Les mercredis et les petites vacances : 60

Juillet et Août : 80 enfants



Encadrement :

De 6 à 14 animateurs selon la période.

Diplômés B.A.F.A avec ou sans spécialisation petite enfance.

Espaces dédiés :

1 à 2 salles d'activités avec mobilier adapté,

Espace de sommeil de 32 lits ou deux salles aménagées avec 15 à 20 lits chacune,

Espace extérieur et lieux de vie réservés,

Equipements :

Structure de jeux adaptée, draisiennes, piscine (l'été), mobilier adapté intérieur et extérieur.

Objectifs :

➤ **Adaptation et mise en confiance :**

- Permettre à l'enfant et à sa famille de découvrir la base de loisirs avant même son premier jour d'activité,
- Permettre à l'enfant d'avoir un doudou sur les temps d'accueil.

➤ **Développement et autonomie :**

- Encourager les enfants à prendre des initiatives,
- Respecter les rythmes physiologiques des enfants et adapter la journée en termes d'activités (courbe des besoins),

➤ **Vie en collectivité :**

- Mettre en place de règles de vie ludiques et adaptées,
- Développer la compréhension du partage, de l'écoute, et de l'attention portée aux autres.